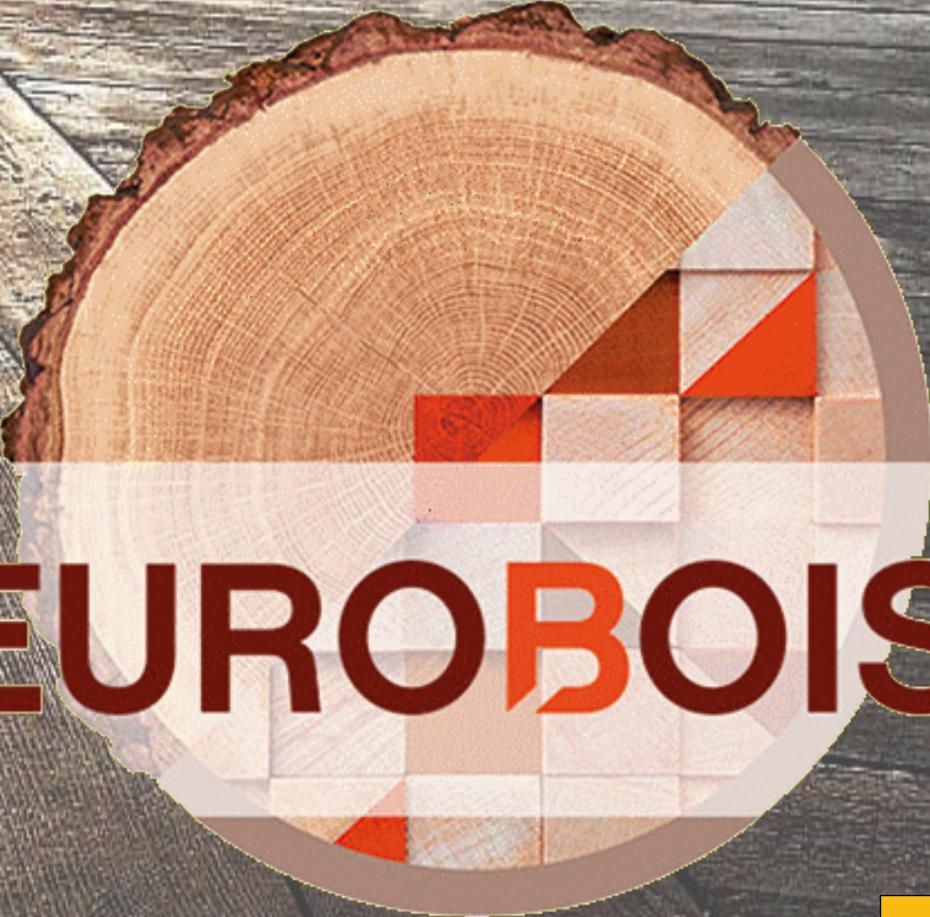


ARC  MAT

scm  group



EUROBOIS

▼
4-7 FÉVRIER 2020
EUREXPO LYON
FRANCE
▲

[Demandez votre devis !](#)

OFFRES SPECIALES MACHINES A BOIS

Du 04 au 07 Février 2019

DEGAUCHISSEUSES



- **NOVA F 410** (table : 2 610mm x 410mm)

A partir de ~~7 000~~ € HT **5 830 € HT**

- **NOVA F 520** (table : 2 750mm x 520mm)

A partir de ~~7 965~~ € HT **6 630 € HT**

- **CLASS F 410** (table : 2 610mm x 410mm)

A partir de ~~7 820~~ € HT **6 520 € HT**

- **CLASS F 520** (table : 2 750mm x 520mm)

A partir de ~~9 520~~ € HT **7 930 € HT**



• **INVINCIBILE F7** (table : 3 008mm x 520mm)

A partir de ~~12 767~~ € HT **10 630 € HT**



**OPTION ARBRE à plaque xylent pour
Dégauchisseuse, Raboteuse et Dégau-Rabot**

*Longueur 410mm : ~~795~~ € HT **698 € HT**

*Longueur 520mm : ~~852~~ € HT **738 € HT**

*Longueur : 630mm : ~~976~~ € HT **850 € HT**



RABOTEUSES

• **NOVA S 520** (usinage : 520mm x 300mm)

A partir de ~~8 935~~ € HT **7 440 € HT**

• **NOVA S 630** (usinage : 630mm x 300mm)

A partir de ~~9 966~~ € HT **8 300 € HT**



• **CLASS S 520** (*usinage : 520mm x 300mm*)

A partir de ~~11 476 € HT~~ **9 550 € HT**

• **CLASS S 630** (*usinage : 630mm x 300mm*)

A partir de ~~12 412 € HT~~ **11 020 € HT**



• **INVISIBLE S7** (*usinage : 630mm x 300mm*)

A partir de ~~15 340 € HT~~ **12 770 € HT**

DEGAU-RABOT



- **NOVA FS 410** (*table : 2 200mm x 410mm
usinage : 410mm x 240mm*)

A partir de ~~8 313 € HT~~ **6 920 € HT**

- **NOVA FS 520** (*table : 2 250 x 520mm
usinage : 520mm x 240mm*)

A partir de ~~10 070 € HT~~ **8 895 € HT**

- **INVINCIBLE FS 7** (*table : 2 310mm x 520mm
usinage : 520mm x 250mm*)

A partir de ~~17 026 € HT~~ **14 175 € HT**



SCIE CIRCULAIRES

- **NOVA SI 400**

A partir de ~~10 267 € HT~~ **8 550 € HT**

- *Chariot 3200 garantie 10 ans
- *Soulèvement et inclinaison du groupe lame par volant



- **NOVA SI X**

A partir de ~~14 334 € HT~~ **11 940 € HT**

- *Chariot 3200 garantie 10 ans
- *Soulèvement et inclinaison du groupe lame à 2 axes électroniques
- *Inclinaison lame : -46° $+46^{\circ}$



• CLASS SI 400EP

A partir de ~~15 458 € HT~~ **12 860 € HT**

- *Soulèvement et inclinaison lame : programmes
- *Chariot 3 200 garantie 10 ans
- *Soulèvement et inclinaison du groupe lame motorisé à 2 axes électroniques

• CLASS SI 550EP

A partir de ~~18 564 € HT~~ **15 460 € HT**

- *Soulèvement et inclinaison lame : programmes
- *Chariot 3 200 garantie 10 ans
- *soulèvement et inclinaison du groupe lame motorisé à 2 axes électroniques
- *Lame 550mm, hauteur de coupe : 200mm



• INVINCIBLE SI 3

A partir de ~~28 647 € HT~~ **23 900 € HT**

- * Chariot 3 200mm garantie 10 ans
- * Soulèvement et inclinaison de la lame et inciseur par commande électronique
- * Diamètre de la lame principale : 400mm
- * Hauteur maxi de coupe avec lame à 90° : 200mm
- * Guide parallèle programmé
- * Inclinaison de la lame : 0 -45°
- * Guide d'équarrissage avec 3 lecteurs à cristaux liquides



• INVINCIBLE SI X

A partir de ~~37 179 € HT~~ **30 995 € HT**

- * Chariot 3 200mm garantie 10 ans
- * Soulèvement et inclinaison de la lame et inciseur par commande électronique
- * Diamètre de la lame principale : 550mm
- * Hauteur maxi de coupe avec lame à 90° : 200mm
- * Guide parallèle programmé
- * Inclinaison de la lame : -46° +46°
- * Guide d'équarrissage avec 3 lecteurs à cristaux liquides



TOUPIES



• TF 110 NOVA

A partir de ~~6 329 € HT~~ **5 270 € HT**

*Déplacement de l'arbre manuel

*Moteur 5kW 7Ch



• TOUPIE TENONNEUSE TF 130E

A partir de ~~17 179 € HT~~ **14 525 € HT**

*Déplacement de l'arbre motorisé

*Rallonge de table 2 500mm

*Rallonge frontale amovible

*Version TL Pro-10 pour tenonner-profiler



• CLASS TI 120E

A partir de ~~13 880~~ € HT **11 600 € HT**

- *Déplacement et inclinaison de l'arbre motorisés
- *Inclinaison arbre toupique +45° -45°
- *Puissance moteur : 5Kw 50Hz
- *Rallonge de table 2 500mm + barre d'appui



• TOUPIE CLASS TF 145

A partir de ~~20 968~~ € HT **17 630 € HT**

- *Tableau de commande suspendu
- *Version « READY 3 UP »
- *Déplacement, inclinaison de l'arbre et guide motorisés
- *Inclinaison arbre toupique +45° -45°
- *Rallonge de table 2 500mm + barre d'appui
- *Puissance moteur : 9Kw 50Hz



- **TF5 INVINCIBILE**

A partir de ~~28 202~~ € HT

24 170 € HT

Arbre toupie interchangeable avec attache MK 5 Version "ME" puissance électromandrin 7,5kW 10CH, inverseur pour la commande électronique de la vitesse de rotation de l'outil de 900 à 12 000 t/min

*Dispositif pour le blocage rapide de l'outil « T-SET »

*Table à secteur « Fast » avec déplacement automatique géré par commande « Easy »

*Version « LL » avec 2 rallonges de la table en fonte pour profiler

*Dispositif de support entraîneur avec déplacements automatiques gérés par commande

PLAQUEUSES

- **ME28T**

A partir de ~~14 348~~ € HT

13 570 € HT



- *Groupe rectificateur avec 1 outil en diamant de diamètre 80mm
- *Groupe bac à colle, chargement et pression du chant
- *Groupe de coupe en bout
- *Groupe d'affleurage superpose
- *Groupe racleur de chant
- *Groupe racleur de colle



• **ME35 T**

A partir de ~~18 496~~ € HT

17 445 € HT

- Groupe rectificateur
- Groupe de coupe en bout spécial avec fonction “arrondi”
- *Groupe rectificateur avec 2 outils en diamant de diamètre 80mm
- *Groupe bac à colle, chargement et pression du chant
- *Groupe de coupe en bout spécial avec fonction « arrondi »
- *Groupe d’affleurage
- *Groupe racleur de chant
- *Groupe racleur de colle
- *Dispositif pour le réchauffement du chant du panneau

- **ME40 T**

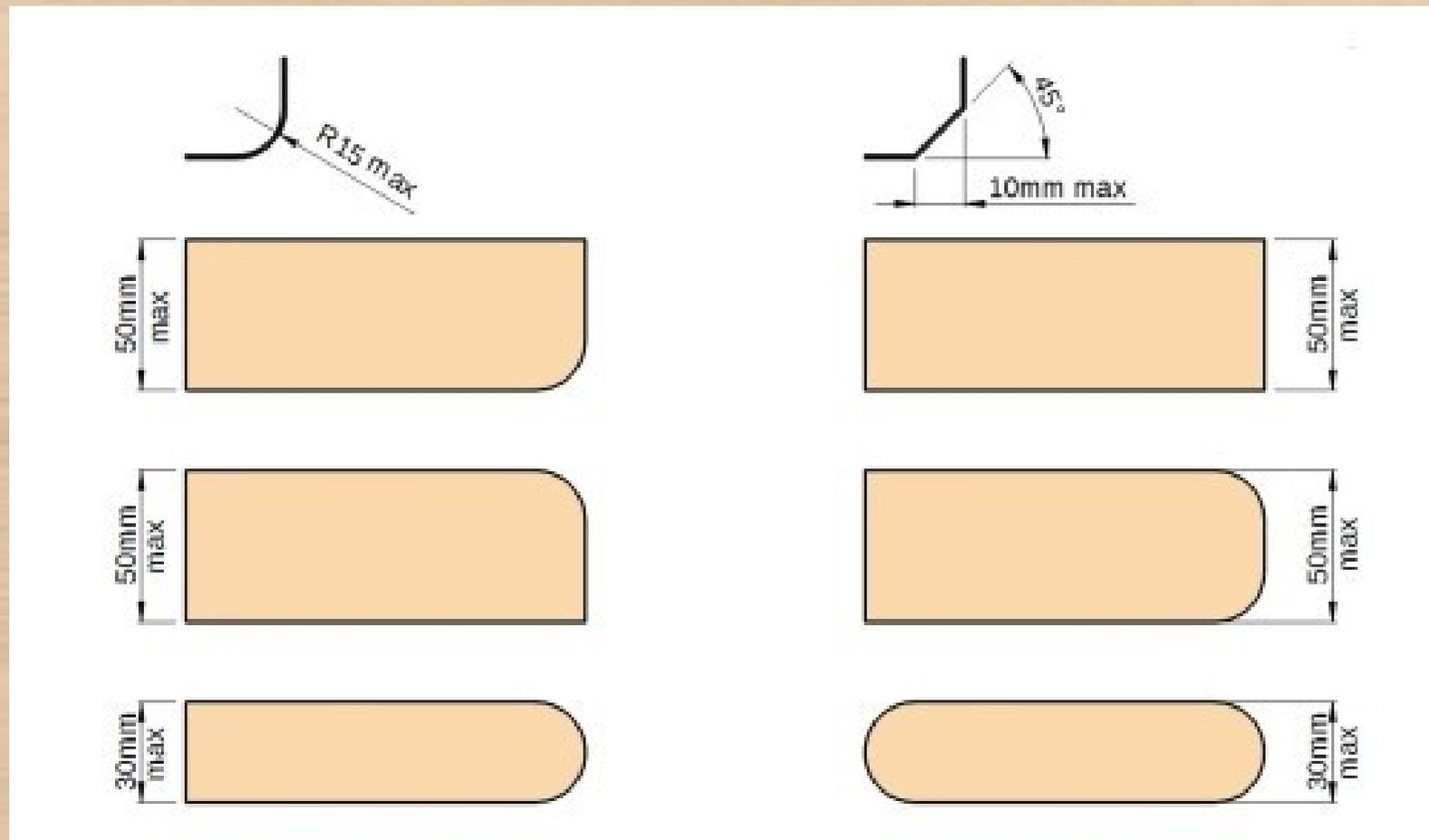
A partir de ~~23 140 € HT~~ **21 830 € HT**



- *Groupe rectificateur avec 2 outils en diamant de diamètre 80mm
- *Groupe bac à colle, chargement et pression du chant
- *Groupe de coupe en bout spécial avec fonction « arrondi »
- *Groupe d'affleurage
- *Groupe racleur de chant
- *Groupe de brosses
- *Groupe racleur de colle
- *Dispositif pour le réchauffement du chant du panneau
- *Groupe anti-adhérent

OPTIONS POSSIBLE SUR PLAQUEUSES ME35 ET ME40

Profils usinables avec groupe en bout-arrondisseur



La livraison et l'installation ne sont pas comprises dans les prix



explication de l'article 55 du
Projet de loi de finance 2019

GUIDE PRATIQUE DU SURAMORTISSEMENT

MESURES D'AIDE POUR LES
BIENS INDUSTRIELS POUR
LA PÉRIODE 2019-2020



Symop
Membre de la FIM



QUELS SONT LES MATÉRIELS ÉLIGIBLES ?

Les biens industriels éligibles doivent être amortissables et appartenir à une des catégories suivantes :

1. Équipements robotiques et cobotiques ;
2. Équipements de fabrication additive ;
3. Logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation ;
4. Machines intégrées destinées au calcul intensif ;
5. Capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transitique ;
6. Machines de production à commande programmable ou numérique ;
7. Équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation.

Il n'existe pas à ce jour de liste définie des équipements entrant dans chacune de ces catégories. **Cependant, le Symop a communiqué une liste des équipements de l'ensemble de ses adhérents devant bénéficier de cette mesure à la DGE.**

Nous vous confirmerons la liste définitive une fois le décret d'application rédigé.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Les petites et moyennes entreprises (PME) soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu selon un régime réel peuvent bénéficier du dispositif de sur-amortissement.



Nous vous recommandons, dans la mesure du possible, de faire apparaître la catégorie de « Matériels éligibles » à laquelle l'équipement appartient sur vos bons de commande et de facturation.



QUEL EST LE MONTANT DE LA DEDUCTION ?

Les entreprises bénéficiaires peuvent déduire de leur résultat imposable une somme égale à 40 % de la valeur d'origine des biens inscrits à l'actif immobilisé, hors frais financiers, affectés à une activité industrielle.

Concrètement cela correspond à une réduction (par économie d'impôt) de

de -11 % à -13 %

du prix d'achat de l'équipement concerné selon le taux d'imposition de la société bénéficiaire!!!



QUELLES SONT LES MODALITES ?

La procédure ne nécessite pas de déclaration préalable.

Le suramortissement est directement applicable lors de l'exercice fiscal de l'entreprise bénéficiaire dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- ✓ L'équipement appartient à la liste des « matériels éligibles » ;
- ✓ L'acquisition de l'équipement se fait dans les périodes suivantes :
 - Biens mentionnés – acquis à l'état neuf – à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020 qui ont fait l'objet d'une commande ferme à compter du 20 septembre 2018.
 - Biens fabriqués à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020 pour lesquels la direction de l'entreprise a pris la décision définitive de les fabriquer à compter du 20 septembre 2018.

La mesure s'applique également pour les biens en location avec option d'achat ou en crédit bail.



Je suis une ETI, mon client PME, peut-il bénéficier du suramortissement ?



OUI,
peu importe la nature du vendeur,
seule compte la nature du client final (tous les
adhérents du Symop peuvent donc faire
bénéficier leurs clients PME* du dispositif de
suramortissement)



Mon client est-il éligible si,
il a passé commande le 10/10/2018
et je l'ai facturé le 18/12/2018 ?

NON,
la facturation doit intervenir après
le 01/01/2019

il a passé commande le 10/09/2018 et
je l'ai facturé le 03/01/2019 ?

NON,
la commande doit intervenir après le
09/09/2018

il a passé commande le 11/12/2018 et
je l'ai facturé le 10/01/2019 ?

OUI,
la période d'acquisition est respectée



ARCOMAT

Vente de matériel bois / BTP
d'équipement d'atelier, chantier
Achat / Vente de matériel d'occasion et réparation

Les Terrisses, (F)07380 Lalevade d'Ardèche

Tel : 06 86 83 66 32

Mail : arcomat.ginoux@orange.fr

Site : www.arcomat-services.fr

